

MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE

ARRONDISSEMENT : Mende

CANTON : Aumont-Aubrac

Compte rendu conseil municipal du 25 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq avril à 14 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : Eric MALHERBE, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Nicolas PERRET, Magali AUREL, Lucile CHAIDRON

Étaient absents : , Valérie CHAYLA

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Nicolas PERRET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibérations toutes votées à l'unanimité

Délibération 17-2026 Vote des CFU, compte financier unique

Délibération 18_2026 Affectation de résultats du budget principal

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 349 496.32 €

Décide d'affecter à l'unanimité le résultat de fonctionnement

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 74 039.29 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 275 457.03€

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 349 496.32 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement - 1 340.75 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) -285 700.00 €

Besoin de financement F =D+E 287 040.75 €

AFFECTATION = C =G+H 349 496.32 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	287 040.75 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	62 455.57 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

-Délibération 19_2026 Affectation de resultats bu budget eau

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 33 241.89 €
- Décide d'affecter à l'unanimité le résultat de fonctionnement suivant :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 19 108.25 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	+ 26 496.06 €

D 002 du compte administratif (si déficit)

R 002 du compte administratif (si excédent)

Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) **45 604.31 €**

(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)

Solde d'exécution de la section d'investissement

e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	7 134.85 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0 €

Besoin de financement = e. + f. **0.00 €**

AFFECTATION (2) = d. **45 604.31 €**

1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)

2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1) **0.00 €**

3) Report en exploitation R 002 **45 604.31 €**

Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :

DEFICIT REPORTE D 002 (3)

Délibération 20_2026 vote des taux

taux inchangés depuis 2008

Délibération 21_2026 vote des subventions aux associations

Foyer rural de Nasbinals 100.00 € (il avait été voté 50 € en 2025 qui n'a pas été payé)

Délibération 22_2026 Vote du budget de l'eau 2026

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	62 097.97	62 097.97
Section d'investissement	51 732.82	51 732.82
Total	113 830.79	113 830.79

Délibération 23_2026 Vote du budget principal

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	214 701,57	214 701,57
Section d'investissement	601 392,32	601 392,32
Total	816 093,89	816 093,89

.... Délibération 24_2026 redevance d'occupation des sols énedis

montant 2026 245 €

.... Délibération 25_2026 Mise en location de la parcelle biगतelle

louée à Mr Jean Louis ROUEL pour 50 € annuel

Délibération 26_2026 élection de la commission communale des impôts

Le Conseil Municipal réuni en séance décide à l'unanimité de ses membres de nommer les membres suivant afin de former la commission communale des impôts.

La préfecture choisira 6 titulaires et 6 suppléants

Proposition commissaires titulaires :

RAYNAL Robert Rieutort d'Aubrac

BRUN Roger Rieutort d'Aubrac

VIGIER Urbain Blavignac

CRUEIZE Daniel Marchastel

CRUEIZE Bernard Marchastel

BOISSONNADE Nicolas Rieutort d'Aubrac

THIOT Jacques Rieutort d'Aubrac

CHAYLA Valérie Rieutort d'Aubrac

PERRET Nicolas Marchastel

CHARDAIRE Guy Marchastel

AUREL Magali Marchastel

CARRIERE Isabelle Marchastel

Commissaires suppléants :

MALHERBE Odile Marchastel

CARLAC Nadine Marchastel

ENSUQUE Guy Marchastel
ROUEL Denise Marchastel
ROCHER Isabelle Rieutort d'Aubrac
CHAIDRON Lucile
BESSIERE Christian les Gerles
MARTIN Marie-Line Marvejols
BILLORE Jean-Claude Marseille
ROUEL Jean-Louis Marchastel
AUREL Alexandre Marchastel
BESSIERE Christian les gerles Rieutort d'Aubrac

**Délibération 27_2026 DESIGNATION MEMBRE COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES
TRANSFEREES (CLECT)**

Titulaire Éric MALHERBE, suppléant Nicolas PERRET

Divers

- Le candélabre du petit four de Rieutort a été déplacé de 10 m pour libérer la petite place, une table va être achetée.
- Le concert détour du monde se tiendra le 14 juillet 2026 à l'église.